

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 20 novembre 2013, à compter de 17 h 00 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller (arrivée à 17h05)
Monsieur Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

287-11-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé par monsieur le Maire.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Fourniture des services d'ingénierie pour la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

FOURNITURE DES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC (RÉFRIGÉRATION ET STRUCTURE)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public faite par le système d'appel SEAO pour services professionnels;

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions qui a été effectué le 13 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que les offres reçues par les firmes suivantes :

GENIVAR inc.
BPR-Bâtiment inc.
Roche ltée, Groupe conseil

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions a déterminé le pointage suivant :

GENIVAR inc.	84 points
BPR Bâtiment inc.	86 points
Roche ltée, Groupe conseil	88 points

CONSIDÉRANT que le formulaire « 7 » du devis a été ouvert pour les firmes ayant plus de 70 points et qui se lit comme suit :

GENIVAR inc.	86,010.00 \$ (avant taxes)
BPR Bâtiment inc.	123,500.00 \$ (avant taxes)
Roche ltée, Groupe conseil	104,000.00 \$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT le calcul qui doit être effectué conformément à l'article 936.0.1.1. du code municipal du Québec (**L.R.Q., c. C-27.1**) et qui en résulte comme suit :

GENIVAR inc.	15.58 points
BPR Bâtiment inc.	11.01 points
Roche ltée, Groupe conseil	13.27 points

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme d'ingénierie GENIVAR inc. de Mont-Laurier soit retenue pour effectuer les plans et devis pour les travaux du centre sportif Ben-Leduc tel que défini à l'appel d'offres numéro L-01-13 pour la « Fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils, pour la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc ».

QUE le directeur général soit autorisé à se mettre en contact avec ladite firme afin de discuter du processus menant à doter le centre sportif Ben-Leduc des modifications nécessaires.

ADOPTÉE

Monsieur Georges Piché est arrivé durant la discussion de la résolution ci-haut 17h05.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 17 h 15.

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier